

n° 552 : ACHAT D'IMMEUBLES BATIS & NON BATIS

Le Maire rappelle que par délibération du 12 Juin 1973, le Conseil Municipal a décidé d'acquérir les immeubles bâtis et non bâtis appartenant à la Ste des Aciéries de Pompey.

La déclaration d'utilité publique n'a pas été demandée à ce moment.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, décide :

- la déclaration d'utilité publique est demandée pour l'acquisition des immeubles bâtis et non bâtis appartenant à la Société des Aciéries de Pompey.

Cette acquisition est faite pour effectuer des opérations d'urbanisme.